

peuple américain s'affirmera, et les vues des théoriciens et des démagogues seront réléguées l'arrière-plan, pour un temps au moins.

A Montréal aussi, nous avons cotoyé des troubles à la bourse; mais cela était à une époque où une judicieuse facilité et le secours des institutions financières ont éloigné les appréhensions et contrôlé la crise sans difficulté.

Au milieu de cette inquiétude et de cette agitation financière, ce fut une source de soulagement et de confiance pour ceux qui avaient la gestion des affaires financières en Canada, de sentir que le commerce du Canada était dans une condition solide, et que les affaires, en général, avaient été suffisamment satisfaisantes, durant l'année dernière. Les profits ont été réduits par la compétition dans certains cas; mais, d'autre part, il n'y a eu que peu de mauvaises dettes, et les faillites ne se sont élevées qu'à \$12,000,000 contre \$16,000,000 l'année précédente.

LE COMMERCE DES GRAINS

n'a pas été tout à fait satisfaisant, vu les bas prix; mais il y a eu amélioration marquée dans le commerce de bois, et les perspectives sont bonnes. Il n'y a pas de grande expansion spéculative. Celle-ci, qui a existé dans le marché des stocks, s'est déjà corrigée; et si les banques veulent agir avec prudence et circonspection n'encourageant pas les spéculations aventureuses, mais ne refusant pas une assistance judicieuse, il n'y a pas de raison pour empêcher l'année à venir d'être satisfaisante pour le Canada. Ce doit être une année de prudence, pourtant, car la condition des affaires aux Etats-Unis n'est pas rassurante, et nous pouvons plus ou moins affectés, vu nos relations commerciales avec ce pays. Ce devrait être aussi une période d'économie—et cela s'applique aussi bien aux gouvernements, cités et municipalités qu'au monde du commerce; car nous dépensons trop d'argent, il y a trop de subsides aux chemins de fer, trop de travaux dispendieux, trop de bon argent perdu. Ceux qui ont en mains les cordons de la bourse feront bien de les tenir serrés durant l'année qui vient.

Passant maintenant aux tableaux devant nous, il n'y a rien qui demande une mention spéciale, car il n'y a pas eu de grands changements.

LES PROFITS

durant la première moitié de l'année, furent faibles, vu que les balances de Londres et de New-York ont donné un pauvre rapport. Durant l'hiver, cependant, les taux se sont élevés, et nous avons pu, pour l'année, obtenir comme résultat, environ 11 pour cent. Les dettes en souffrance ont été réduites par la réalisation des fonds et par des appropriations supplémentaires, et maintenant elles sont de \$154,000,—ce qui n'est pas une somme élevée, étant donnée l'étendue de nos affaires. Je crois que nous avons entièrement pourvu à tout ce qui est mauvais ou douteux; nos actionnaires peuvent être certains que nous avons estimé notre actif plutôt au-dessous qu'au-dessus de son montant réel. On trouvera je crois, que nous sommes sortis de l'épreuve de l'an dernier avec plus de prestige et de crédit pour notre institution; et tout en restant dans une position solide et prudente, nous avons pu rencontrer les demandes légitimes de nos clients et apporter des secours dans des circonstances importantes.

Il n'est pas nécessaire de parler de la solidité de notre position financière. Les faits parlent par eux-mêmes.

Notre fort capital tout en constituant notre protection pour le porteur de billets et le déposant, demande, pour créer des profits, l'emploi constant de sommes considérables; et, comme les dépôts sont limités en ce pays, nous avons cru à un certain moment devoir en attirer d'Irlande et d'Ecosse; mais, après examen, nous avons trouvé que, s'il était facile de s'en procurer pour un montant considérable, les banques australiennes offraient un intérêt trop élevé pour qu'ils fussent, dans mon opinion, profitables ici. Nous avons donc abandonné ce projet; et maintenant je suis content d'avoir agi ainsi. En réalité, si notre fort capital et la faiblesse des dépôts nuisent à notre faculté de gagner des dividendes, ils sont en même temps, un grand élément de sécurité dans une crise commerciale comme celle qui vient de désoler l'Australie. Il n'est pas probable, je suis heureux de le dire, qu'une semblable crise visite jamais notre pays, car notre système de banque et notre pratique diffèrent du tout au tout des méthodes australiennes.

C'est mon plus ardent désir de garder les actions de la banque en dehors du domaine de la spéculation, et de placer dans la même catégorie que les valeurs gouvernementales, de manière que les actionnaires puissent être certains d'une valeur entière et jouir d'un dividende fixe. Vous comprendrez qu'avec cet objet en vue, je vise plus à maintenir et augmenter la position de la banque, qu'à chercher à réaliser de forts bénéfices.

LA DISCUSSION.

M. John Morrison croit qu'il serait juste de soumettre aux actionnaires un état détaillé des dépenses et des pertes à la fin de chaque année.

M. John Crawford est d'avis que, en face de la calamité sans précédent qui a fondu sur l'Australie, les directeurs et actionnaires de la Banque de Montréal devraient se féliciter du résultat des opérations de l'année. C'est toute joie de voir qu'on n'a fait continuellement qu'ajouter au crédit du compte des profits et pertes qui est maintenant de \$700,000; mais il est d'avis qu'on ne doit pas s'arrêter en si beau chemin avant d'avoir atteint \$1,000,000.

Les directeurs ont gardé, à l'égard des bonus, un silence qui n'annonce rien de bon. Doit-on en conclure que ce mot est passé de mode? D'après ce qu'on apprend du dehors, il lui semble qu'il existe une manie de spéculer à l'étranger, et même au pays. Cette manie devrait être rigoureusement réprimée. Il ajoute que les dépenses sont proportionnellement plus élevées que dans les autres banques, et il insiste sur la publication des pertes brutes. Il se déclare aussi en faveur du paiement de dividendes trimestriels, et dit que l'adoption d'une telle politique élèverait la Banque de Montréal au plus haut sommet de la popularité.

Le président: Je veux seulement faire remarquer à M. Crawford que, pour ce qui est des bonus, il nous ferait tout autant de plaisir qu'à lui de pouvoir en payer. Il sait fort bien que, dans le temps que la banque a payé un dividende de seize pour cent, il n'était pas difficile d'avoir huit, neuf et même dix pour cent pour l'argent, par tout le Canada. Aujourd'hui, on peut difficilement obtenir plus de cinq pour cent sur de bonnes garanties, tandis qu'il y a quelques années on pouvait réaliser sept et huit pour cent sur propriétés foncières, et même plus. Je crois que c'est là une bonne raison, pour la Banque de Montréal comme pour les autres de ne pas payer au-

tant aux actionnaires que par les années passées.

M. Crawford a mis les actionnaires en garde contre la spéculation. Je puis l'assurer que les directeurs ne voudraient pas se laisser entraîner par une spéculation ruineuse, ni au jeu sur les actions; et j'ai confiance qu'à l'avenir, comme dans le passé, la Banque de Montréal fera tout en son pouvoir pour éloigner ces sortes de spéculations.

Quant aux dépenses, je crois que mon ami est quelque peu dans l'erreur, quand il dit qu'elles sont relativement plus élevées à la Banque de Montréal que dans les autres banques.

Le fait est qu'elles le sont moins; et les directeurs, qui savent qu'ils ont un personnel digne de n'importe quelle banque, composé d'hommes d'habileté et d'expérience, d'hommes en qui ils ont pleine confiance, savent aussi que, dans plusieurs cas, les salaires payés à la Banque de Montréal n'égalent pas ceux payés dans d'autres banques. Mais les différents employés qui composent le personnel sont parfaitement dévoués à la banque, et je suis convaincu qu'on n'en trouverait pas un qui, si on le tentait au moyen du salaire, ne saurait pas résister.

De plus, je puis démontrer que les dépenses de la Banque de Montréal sont moins élevées que celles des autres banques. Quant à la publication des pertes brutes, comme le demande M. Crawford, il en a déjà été question, et ce sera aux directeurs qu'il vous plaira de nommer tout à l'heure, sur qui l'on pourra compter et qui ne manqueront pas de faire tout ce qu'ils croiront d'avantageux dans l'intérêt de ceux qu'ils représentent, de décider ce qu'il faut faire.

Quant aux dividendes, ce serait une bien belle chose, en vérité, que de pouvoir les payer tous les trois mois au lieu de tous les six mois. Cela occasionnerait sans doute un surcroît de besogne, mais le premier but des directeurs de la Banque de Montréal est de faire du dividende une affaire qui se rapproche le plus possible de la débenture ou obligation, sous le rapport de la régularité de l'intérêt, c'est-à-dire un dividende annuel permanent de dix pour cent. En étant comme nous le croyons, arrivés à ce point, ce sera au nouveau bureau de direction de décider la question des dividendes trimestriels. Nous sommes assurément heureux d'entendre mon ami M. Crawford ou n'importe quel autre actionnaire qui a autant à cœur que lui la prospérité de la banque, donner son avis.

L'honorable D. A. Macdonald félicite les directeurs et le gérant des sages conseils qu'ils ont donnés pour l'année qui commence, vu qu'il ne croit pas la stabilité du pays telle qu'elle offre aux banques la garantie qu'elles pourront se lancer dans les spéculations qu'elles soient. Il espère que la perspective qu'on a fait voir aux actionnaires, pour l'année qui commence, se réalisera; mais il ne faut pas oublier, que, avec les semailles tardives du Manitoba et les froids hâtifs qui peuvent venir, il pourrait y avoir danger dans cette province. Il ne doute aucunement que les directeurs ont fait le mieux qu'ils ont pu; mais il faut aussi que le bureau de direction compte un peu avec les actionnaires.

Il ferait plaisir aux actionnaires d'avoir un état détaillé des dépenses et des salaires payés à tous les employés de la banque. Il demande s'il est vrai que les directeurs ont résolu de construire une résidence au gérant.

Le président—Je n'hésite pas à dé-

clarer que les directeurs ont l'intention de construire une maison pour le gérant général.

Après quelques autres remarques de M. Macdonald, concernant le salaire du gérant général et la dépense qu'occasionnera sa résidence projetée, remarques auxquelles le président et M. Drummond répondirent avec à propos M. Burnett dit qu'il y a certains détails que les directeurs de la banque ont seuls intérêt à connaître, et l'état des pertes est du nombre. Les actionnaires doivent avoir assez de confiance en leurs directeurs pour leur laisser le soin de ces détails.

Relativement aux dépenses, il se fie moins au directeur, s'ils ne savaient qu'ils sont secondés par les hommes les plus habiles et les mieux payés du pays. Il ne sait quel salaire a le gérant général, mais ce dernier devrait être le mieux rémunéré de tous ceux qui occupent une position semblable à la sienne au Canada. Aucune compagnie, ni aucune banque ne s'est trouvée mal de s'être assurée les services des meilleurs hommes et de les avoir bien rémunérés.

Le rapport est ensuite adopté à l'unanimité.

REMERCIEMENTS AUX DIRECTEURS ET AUX OFFICIERS

M. Hector Mackenzie propose:

“Qu'on offre des remerciements au président, au vice-président, et aux autres directeurs, pour le soin qu'ils ont pris des intérêts de la banque.”

Cette proposition est appuyée par M. James Tasker et adoptée unanimement.

Le président: au nom de mes collègues et en mon nom je dois vous dire que, d'après la discussion que nous avons entendue, c'est notre plus grand désir à l'avenir, de compter, en toute occasion que nous le jugerons bon, avec les actionnaires. Il y a assurément plusieurs choses qui ne doivent pas transpirer dans le public, en ce qui concerne la direction et les opérations d'une banque; mais vous avez toujours eu confiance en vos directeurs et je suis convaincu que vous leur garderez cette confiance et croirez qu'ils n'ont d'autre désir que celui de travailler toujours dans votre intérêt, attendu qu'ils sont eux-mêmes les actionnaires les plus grandement intéressés à la prospérité de la banque. Nous vous remercions beaucoup de la confiance que vous avez mise en nous et je suis sûr que les directeurs qui seront choisis aujourd'hui travailleront de toutes leurs forces à la prospérité. Je vous remercie bien cordialement de votre vote de remerciements.

M. R. B. Angus propose:

“Que des remerciements soient votés au gérant général, à l'inspecteur, aux gérants et autres officiers de la banque, pour leurs services durant l'année dernière.”

En proposant cette résolution, il dit, j'ai un plaisir tout particulier en proposant ce vote de remerciements aux officiers exécutifs. Il n'y a pas longtemps, j'étais l'un d'entre eux. J'ai l'honneur de les connaître personnellement, et je connais la loyauté et le zèle qu'ils inspirent dans l'exécution de leurs devoirs. J'ai aussi été, durant la dernière année, un directeur intéressé de la banque; j'ai surveillé ses progrès; et je sais la grande somme d'intelligence, d'habileté et de jugement dépensée par les principaux officiers de la banque dans leur travail. En conséquence, je vous demande de vous joindre à moi dans un vote unanime, pour remercier vos officiers exécutifs des bons services qu'ils ont rendus à